



**MAIRIE D'AMBLANS-ET-VELOTTE
COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024**

Lors de la réunion de Conseil Municipal, les membres du Conseil ont :

- Approuvé le Compte Financier Unique 2023 comme suit :
 - Fonctionnement : + 19 066.38 €
 - Investissement : + 28 906.10 €

- Les résultats ne nécessitent pas d'affectation de résultat
 - Fonctionnement : $19\ 066.38 + 75\ 349.36 = 94\ 415.74$ € reporté au c/002 (RF)
 - Investissement : $28\ 906.10 + 2\ 687.22 = 31\ 593.32$ € reporté au c/001 (RI)

- Approuvé le budget primitif 2024 comme suit :
 - Fonctionnement : 317 000 €
 - Investissement : 67 000 €

- Décidé de procéder à une légère augmentation des taux de taxes locales :
 - Taxe Foncière Bâtie : 39.20 % (38.10 % en 2023)
 - Taxe Foncière Non Bâtie : 31 % (30.10 % en 2023)
 - Taxe d'habitation : 4.81 % (4.27 % en 2023)

- Décidé de vendre une parcelle de terrain communal (ZA 65) suite à une demande d'un propriétaire voisin de ladite parcelle. L'acheteur paiera ledit terrain 800 € et prendra à sa charge les frais de notaire afférents.